



**PRÉFET
DU TARN**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Le CRTE du Pôle
Territorial de
l'Albigeois et des
Bastides**

08/02/2023

Direction départementale des territoires

Enjeux et objectifs des CRTE

Mettre en œuvre les grandes transitions sur le territoire à une échelle de proximité

Accompagner les collectivités sur la durée du mandat 2020-2026 dans leur projet de territoire

Formaliser un nouveau cadre de dialogue Etat-Territoires, en faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoires des acteurs locaux

Associer tous les acteurs du territoire : Collectivités, acteurs socio-économiques, associations, habitants et favoriser les investissements publics et privés

Ambition des CRTE

Faire de la transition écologique un axe transversal

- Contribution à l'atteinte des objectifs nationaux
- Ne pas nuire à l'environnement

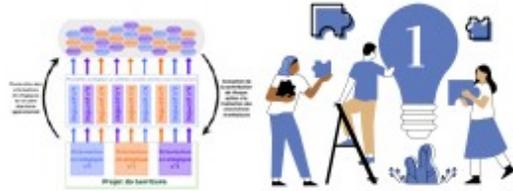
Partir des priorités des territoires

- Approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (économie, habitat, commerce, mobilités, agriculture, culture, santé,...)
- Encourager la coopération inter-territoriale
- Mobiliser tous les acteurs publics et privés

Enrichir le projet territorial

- en tenant compte des mutations profondes : crise écologique et sanitaire
actuelles

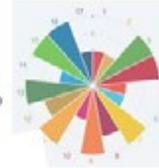
LE CYCLE DE VIE DU CRTE



Un projet de territoire reposant sur un diagnostic nécessaire à la déclinaison des orientations stratégiques en objectifs opérationnels quantifiés

2

Priorisation du plan d'actions en fonction des ambitions du territoire. Des outils sont également disponibles pour auto-évaluer son projet de territoire.



3

Tour de table des financeurs
Anticiper toutes les sources de financements mobilisables.



850

périmètres

2026

Un contrat évolutif engagé sur 6 ans

2022



4

Constitution de la maquette financière. Consolider l'ensemble des montants de chaque fiche action prioritaire de l'année dans une maquette financière annuelle. Amenant à la construction d'une vision pluriannuelle.

5

Lancement des actions prioritaires



6

Mettre en œuvre une démarche évaluative des orientations stratégiques au regard des objectifs définis et du diagnostic initial

7

Chaque année, une réflexion nouvelle est vouée à naître autour du plan d'action. La priorisation des actions ajoutées doit correspondre aux ambitions renouvelées du territoire et aux enjeux nationaux (étape 2, fiches 1 et 3)



Le CRTE aujourd'hui : quels constats ?

Un territoire en action depuis de nombreuses années : PCET 2011/2013, TEPCV, label écomobilité Ademe, PCAET, ...

Un contrat qui a été réalisé dans des délais contraints pour une signature le 16/12/2021

Les collectivités notamment les PETR ont un fort besoin en ingénierie (moyens humains et/ou financiers)

Un CRTE prenant en compte la transition écologique dans ses orientations stratégiques mais à amplifier avec

- Un programme d'actions à prioriser et à évaluer en continu avec l'identification de l'impact en terme de transition écologique (auto évaluation et indicateurs)
- 5 PCAET approuvés en 2020 (1 obligé et 4 volontaires) et des plans d'actions à engager avec le CRTE
- Une mobilisation des nouveaux financements : fonds vert, AAP « fonds de mobilités actives », financements (prêts et subventions) de la banque des territoires

Réussir la mise en œuvre

En 2023

- **Poursuivre la dynamique des premières étapes en ancrant la démarche CRTE dans les pratiques des collectivités dans le temps**
- **Assurer la gouvernance : des COTECH et COPIL seront organisés par la collectivité**
- **Faire vivre le CRTE :**
 - **Enrichir le contrats par des avenants : projets de territoires, nouvelles actions, indicateurs d'évaluation ...**
 - **Prioriser les actions avec une meilleure valorisation des impacts de chacune en terme de transition écologique et énergétique**
 - **Construire les maquettes financières et les partager avec un comité des financeurs**
 - **Elargir le tour de table à de nouveaux partenaires publics et privés**
 - **Solvabiliser le CRTE avec notamment le Fonds Vert, AAP FMA, BDT...**

Faire de la transition écologique le fil conducteur pour répondre aux objectifs nationaux et être économes en sols et en ressources

Les grands objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique : ATTENUATION

Objectifs 2030



Réduire
notre
consommation
d'énergies fossiles
de **40 %**

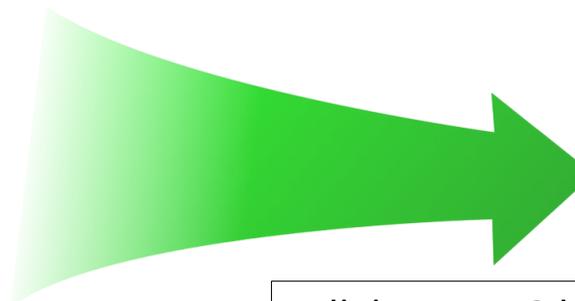


et notre
consommation
d'énergie
finale de **20 %**

Développer les EnR



33 % de notre
consommation
d'énergie sera
renouvelable



En 2050



**Neutralité
carbone**

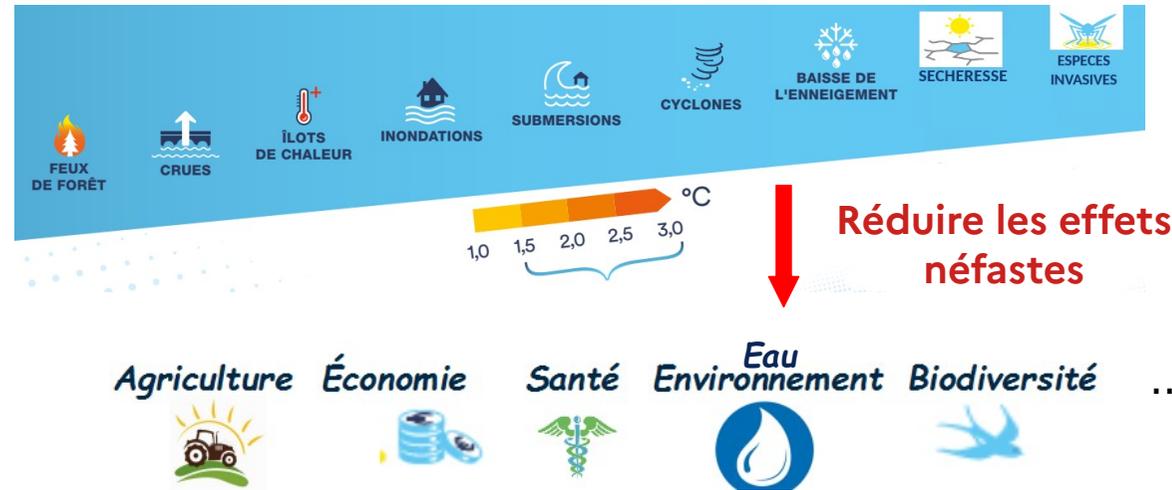
- diviser par 6 les émissions de GES
- décarboner les secteurs de la production d'énergie, du bâtiment et des transports

- Rénovation énergétique des bâtiments.
- Réalisation d'infrastructures cyclables et marchables, de covoiturage.
- Rénovation de l'éclairage public et extinction nocturne.

- Remplacement du chauffage aux énergies fossiles par des énergies renouvelables, bois, géothermie, solaire.
- Installation photovoltaïque en toitures de bâtiments et parkings.

- Installation de ressourceries et recycleries.
- Valorisation des biodéchets par la méthanisation

Les grands objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique : ADAPTATION



Adaptation des bâtiments (notamment touristiques) à la chaleur d'été.

Amélioration des dispositifs d'assainissement des eaux usées.

Renaturation des villes :
- Désimperméabilisation des sols,
- Végétalisation des toitures et murs

Recyclage des friches pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Réparation des fuites des réseaux d'eau.

Restauration des continuités écologiques.

Développement de l'agro-écologie, de l'agriculture urbaine, des circuits courts



EAU ET SÉCHERESSE - SÉCHERESSE - ÉCONOMIE D'EAU
> LUNDI 06 AOÛT 2016
Gruissan : quand les eaux usées traitées irriguent les vignes



Toit végétalisé (Architecte : Agence Terreneuve) © Arnaud Bouissou / Terra



Le site naturel du Roc de la France © Sébastien Casses